



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/JAN/007</b>	
<b>Date du conseil municipal</b> 27/01/2020	<b>OBJET :</b>
<b>Date de la convocation</b> 20/01/2020	DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL A PROJETS : ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE EN ILE-DE-FRANCE (ALJEP) – ANNEE 2020
<b>Date de l'affichage</b> 04/02/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 20 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Didier **MOREAU**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Simone **JEROME**, Charles **MURAT**, Karine **JARRY**, Michel **VEUX**, Danièle **BOUDET**, Pascal **HUE**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Stéphanie **SCHUT**, Angélique **RAPPAILLES**.

**Étaient absents représentés :**

- Alain **VELLER** représenté par Sylvie **GALLOCHER**,
- Stéphanie **CHARRET** représentée par Michel **BILLOUT**
- Marina **DESCOTES-GALLI** représentée par Clotilde **LAGOUTTE**
- Claude **GODART** représenté par Roger **CIPRÈS**
- Jacob **NALOUHOUNA** représenté par Karine **JARRY**
- Virginie **SALITRA** représentée par Danièle **BOUDET**
- Mehdi **BENSALEM** représentée par Charles **MURAT**

**Étaient absents :**

- Samira **BOUJIDI**
- Rachida **MOUALI**

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'appel à projets 2020 dans le cadre des « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) proposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que le Service Municipal de la Jeunesse, en lien avec d'autres services municipaux, prévoit trois projets d'actions liés d'une part aux dispositifs favorisant :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage,
- l'engagement et l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire,
- les actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs.

CONSIDERANT que ces projets répondent aux critères de l'appel à projets pouvant donner lieu à une participation financière de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

#### **ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2020 sur les « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) pour :

- **Un projet lié aux dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage** : 1 jeune en licence professionnelle Animation sociale, socio-éducative et socioculturelle au sein du SMJ ;
- **Un projet lié de l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire** : service civique, conseil local de la jeunesse avec le mini-séjour jeunes majeurs, chantiers jeunes volontaires
- **Un projet lié aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs** : animations de printemps et d'automne « hors les murs » à la plaine de jeux de la Mare aux Curées et au « carré vert » du Buisson, animations dans le parc du Château, action prévention « Prox' Aventure, BAFA session de formation générale, ...

#### **ARTICLE 2 :**

APPROUVE le descriptif de ces opérations pour un montant total et prévisionnel de 122 055 € TTC et dont la répartition s'établit à l'article suivant.

#### **ARTICLE 3 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- projet lié aux dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage (coût prévisionnel du projet : 19 950 €) :
- DDCS77 : 3 500,00 € TTC (18 %)
- Commune de Nangis : 16 450 € TTC (82 %).

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20200130-JANV-2020-007- DE Date de télétransmission : 30/01/2020 Date de réception préfecture : 30/01/2020
--

- projet lié de l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire (coût prévisionnel du projet : 32 400 €) :

- DDCS77 : 8 000,00 € TTC (25 %)
- Conseil départemental : 2 000 € TTC (6 %)
- Commune de Nangis : 22 400 € TTC (69 %)

- projet lié aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs (coût prévisionnel du projet : 69 705 €) :

- DDCS77 : 12 000,00 € TTC (17 %)
- Conseil départemental : 5 000 € TTC (11 %)
- Commune de Nangis : 52 705 € TTC (72 %)

#### **ARTICLE 4 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou Madame la conseillère municipale déléguée à la Jeunesse à signer tout document lié à ce projet.

#### **ARTICLE 5 :**

DIT que les dépenses liées à ces projets sont inscrites au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2020

**Le Maire,**

**Michel BILLOUT**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200130-JANV-2020-007-  
DE  
Date de télétransmission : 30/01/2020  
Date de réception préfecture : 30/01/2020

